



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020 -> 2024



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

EDITO

La dynamique démographique du département de la Gironde et de la métropole de Bordeaux fait croître la demande de prise en charge et d'accompagnement en psychiatrie.

Sur les 5 prochaines années, le Centre Hospitalier Charles Perrens compte bien poursuivre l'adaptation et le développement de son offre de soins et de services.

Le nouveau projet d'établissement fixe dans ce cadre plusieurs lignes directrices :

- la poursuite du virage ambulatoire et la promotion des activités dites Hors les Murs ;
- le défi de l'inclusion des patients dans la cité;
- le développement des collaborations avec le CHU de Bordeaux et les autres établissements du GHT Alliance de Gironde, la médecine de premier recours, le secteur médico-social ;
- l'affirmation des activités de recours, de recherche et d'innovation ;
- le maintien d'une gestion responsable ;
- la promotion interne des bonnes pratiques de management.

Ce nouveau projet d'établissement détermine également une trajectoire pour achever la modernisation des unités de soins et des structures extra hospitalières, avec des investissements à hauteur de plus de 60 millions d'euros sur la période.

Il s'agit par conséquent d'un projet ambitieux, mais soutenable, à même de répondre aux attentes de nos usagers et aux priorités du tout nouveau Projet Territorial de Santé Mentale de Gironde.

Nous comptons sur votre mobilisation pour contribuer à l'animation et la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie d'établissement.

À Bordeaux, le 20/12/2019

T. BIAIS
Directeur



JP. FERRIERE
Président de CME

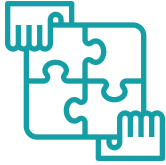




UN HÔPITAL DE RÉFÉRENCE DANS LE DOMAINE DE LA PSYCHIATRIE ET DE LA SANTÉ MENTALE

Le Centre Hospitalier Charles Perrens est aujourd'hui un hôpital de recours et de référence à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale. Il a su au cours de ces 10 dernières années consolider et affirmer ce positionnement.

- Une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche.
- Des soins de proximité pour un bassin de population de 820 000 habitants (Métropole, Médoc et Bassin d'Arcachon), de nombreuses activités de recours au plan régional, voire national : Bipolarité, Schizophrénie, Pathologies Anxieuses et Dépression résistante, Déficits de l'attention et Hyperactivité, Autisme et Troubles du Neuro-Développement, Addictions, Psycho-traumatologie...
- La prise en charge des urgences psychiatriques par le SECOP (24h/24, 7j/7). 8000 passages par an.
- Le traitement des patients à tous les âges de la vie : unité mère-enfant, petite enfance, enfants et adolescents, jeunes adultes, personnes âgées.
- L'accueil des publics les plus vulnérables : patients en situation de précarité (EMPP), soins aux détenus (SMPR), migrants, personnes en situation de handicap psychique, santé mentale des étudiants de l'Université de Bordeaux.
- Les soins et hospitalisations sans consentement (1500 mesures par an).
- Une file active de 25 300 patients (+7% entre 2015 et 2018). 169 000 journées d'hospitalisation complète. 50 000 venues en Hôpital de Jour. 207 000 consultations et interventions en ambulatoire. 10 300 journées en Hospitalisation à Domicile. 30 000 visites à domicile à partir des CMP.
- 9 secteurs de psychiatrie adulte et 4 inter-secteurs de pédopsychiatrie, avec une responsabilité populationnelle.
- 5 pôles cliniques, 1 pôle inter-établissement d'addictologie et 1 Maison d'Accueil Spécialisée.
- 551 lits, 272 places d'HDJ et 37 places d'HAD.
- 2 000 salariés (dont 185 médecins-psychiatres et internes).
- 115 millions d'euros de budget annuel d'exploitation auxquels s'ajoutent 10 millions d'euros d'investissements chaque année pour moderniser l'établissement, ses équipements et son système d'information.
- Patrimoine de 74 000 m² de foncier bâti sur Bordeaux, le Médoc et le Bassin d'Arcachon. Site principal de 15 hectares - rue de la Béchade ; 28 sites extra-hospitaliers (CMP, HDJ) avec des enjeux de regroupement, de mutualisation et d'accessibilité.



DE MULTIPLES DÉFIS À RELEVÉ

La psychiatrie est un véritable enjeu de santé publique. En 2018, un français sur cinq souffre de troubles mentaux. La dépression (7 à 10% de la population), les troubles bipolaires (1,2 à 5,5%), la schizophrénie (1%) et les troubles du spectre de l'autisme (1%) constituent les principales pathologies. La majeure partie d'entre elles font leur apparition entre 15 et 25 ans et sont insuffisamment dépistées. On recense chaque année en France, 10 000 suicides et près de 220 000 tentatives. Par ailleurs, les pathologies psychiatriques sont souvent des maladies chroniques, avec de lourdes conséquences sociales, avec lesquelles il faut apprendre à vivre.

Au cours des cinq prochaines années, le Centre Hospitalier Charles Perrens sera confronté à plusieurs défis simultanés :

- le défi de la croissance de la population de la métropole bordelaise (+11 700 habitants par an, d'ici 2025 / Métropole millionnaire en 2030),
- le défi d'un territoire départemental aux réalités multiples (Bordeaux, Médoc, Bassin d'Arcachon),
- le défi de la démographie médicale et des nouvelles modalités d'exercice,
- le défi de l'innovation et de la transition numérique dans le domaine de la santé,
- le double défi de l'ambulatoire (cible de 60%) et du virage inclusif.

Dans ce cadre, l'hôpital poursuivra nécessairement différents axes transversaux de travail.

- L'établissement devra être davantage ouvert sur la ville, acteur de ses différents territoires. Il devra continuer à adapter son offre de soins et à faire de la qualité des parcours de soins et de vie des patients qu'il prend en charge sa priorité, en cohérence avec les orientations du nouveau Projet Territorial de Santé Mentale de Gironde.
- Le CH Charles Perrens devra renforcer sa dimension hospitalo-universitaire, sa mission de recours, la recherche clinique et l'évaluation en psychiatrie adulte, en pédopsychiatrie et en addictologie.
- Il devra développer les liens entre soins psychiatriques et soins somatiques, consolider son dispositif de gestion de la crise et des urgences psychiatriques, dans le cadre notamment du GHT Alliance de Gironde.
- L'hôpital Charles Perrens devra enfin favoriser un mode de management interne centré sur l'écoute, le dialogue et le travail en équipe. Il s'attachera à préserver une gestion responsable à même de soutenir la réalisation de ses projets d'investissement et de modernisation.



QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À METTRE EN ŒUVRE DE 2020 À 2024

De 2020 à 2024, le Centre Hospitalier Charles Perrens entend se fixer 4 axes stratégiques de développement.

ORIENTATION N°1 : Poursuivre l'adaptation de l'offre de soins de l'établissement, avec le double virage, ambulatoire et inclusif

- Développer les alternatives à l'hospitalisation complète (CMP, ambulatoire, Hôpital de Jour, Hôpital de Semaine, Equipes mobiles, Hospitalisation à Domicile). Mener à bien la reconversion, dans les 3 ans, de 80 lits d'hospitalisation complète pour développer ces alternatives.
- Favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des patients (réhabilitation psychosociale, éducation et observance thérapeutique, remédiation cognitive, dispositif d'accès au logement...).
- Éviter les ruptures dans les parcours de soins et de vie des patients. Travailler sur l'aval des unités d'admission.
- Soutenir les actions de prévention et de repérage précoce.
- Rester en adéquation avec la dynamique démographique de la Métropole.
- Éviter le sous-dimensionnement capacitaire. Garder un bon maillage sanitaire du territoire au travers des CMP et des Hôpitaux de Jour.

ORIENTATION N°2 : Renforcer la fonction de recours de l'établissement et le partenariat stratégique avec le CHU de Bordeaux

- Mieux articuler la prise en charge somatique et la prise en charge psychiatrique,
- Mettre en place des pôles inter-établissements (addictologie...) et des équipes communes (en pédiatrie/ pédo-psychiatrie ; en neuro-psychiatrie).
- Renforcer la dimension hospitalo-universitaire de l'établissement, développer l'enseignement et la recherche clinique (neurosciences, santé publique et épidémiologie, pharmacologie, imagerie...).
- Former et installer les futurs Infirmiers en Pratiques Avancées de psychiatrie.

ORIENTATION N°3 : Promouvoir l'ouverture de l'hôpital Charles Perrens sur la ville et sur son territoire

- Consolider les interfaces avec la médecine de premier recours, le secteur médico-social, les autres institutions publiques (police, justice, administration pénitentiaire, SDIS, collectivités locales...). Améliorer la gestion pré-hospitalière des crises psychiatriques (sur la voie publique et au domicile).
- Mettre en œuvre le nouveau Projet Territorial de Santé Mentale de Gironde et les Contrats Locaux de Santé (Ville et Métropole).

- Conforter les coopérations médicales avec les hôpitaux publics du GHT Alliance de Gironde (Libourne, Cadillac, Arcachon).
- Lutter contre la stigmatisation (ouverture d'une maison des usagers, mise en place d'une interface ville-hôpital renforcée, développement de la pair-aidance, limitation des mesures d'isolement et de contention, soutien aux familles...).
- Participer à l'attractivité et au rayonnement de la Métropole de Bordeaux sur le volet de la santé mentale (publications, recherche, congrès...).

ORIENTATION N°4 : Garantir la qualité du pilotage de l'établissement et de son management interne

- Préserver l'équilibre budgétaire pour soutenir financièrement les opérations architecturales inscrites au plan directeur immobilier (60 millions d'euros) et développer le système d'information (7.2 millions d'euros).
- Promouvoir en interne la qualité du dialogue social et des pratiques de management.
- Développer la qualité de vie au travail et l'attractivité de l'établissement vis-à-vis de ses personnels.
- Soutenir la qualité et l'évaluation des pratiques professionnelles.





UN NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT REPOSANT SUR HUIT VOILETS ET UNE MÉTHODE DE SUIVI

Le nouveau Projet d'Établissement du Centre Hospitalier Charles Perrens comprend huit volets :

- Le projet médical,
- Le projet de soins,
- Le projet social,
- La démarche qualité et la promotion des relations avec les usagers,
- Le projet institutionnel de la Maison d'Accueil Spécialisée,
- Le projet logistique,
- Le projet de Système d'Information,
- Le Schéma Directeur Immobilier.

Un comité de suivi et d'évaluation sera mis en place pour s'assurer de la mise en œuvre du nouveau Projet d'Établissement. Il se réunira une fois par an. Ce comité comprendra :

- Les représentants de la direction,
- La présidence et la vice-présidence de la CME,
- Les chefs de pôle,
- Les cadres supérieurs de pôle,
- 3 représentants des cadres de proximité,
- 3 représentants de la CME,
- 3 représentants des partenaires sociaux,
- 3 représentants des usagers,
- 1 représentant de l'ARS,
- 1 représentant du GHT Alliance de Gironde,
- 1 représentant du GCS Psychiatrie Publique 33, en charge de la mise en place du PTSM.

Ce comité sera préparé et animé par la direction des affaires médicales et des coopérations. Les priorités définies dans le cadre du présent projet d'établissement alimenteront la contractualisation interne avec les pôles et la contractualisation externe avec l'Agence Régionale de Santé.



CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS
121 RUE DE LA BÉCHADE CS81285
33076 BORDEAUX

TÉL : 05.56.56.34.34
Courriel : centre-hospitalier@ch-perrens.fr



www.ch-perrens.fr



Centre Hospitalier
Charles Perrens



@ch_perrens



ch_charles_perrens



Centre Hospitalier
Charles Perrens

